



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des migrations  
et de l'intégration  
Bureau du droit au séjour**

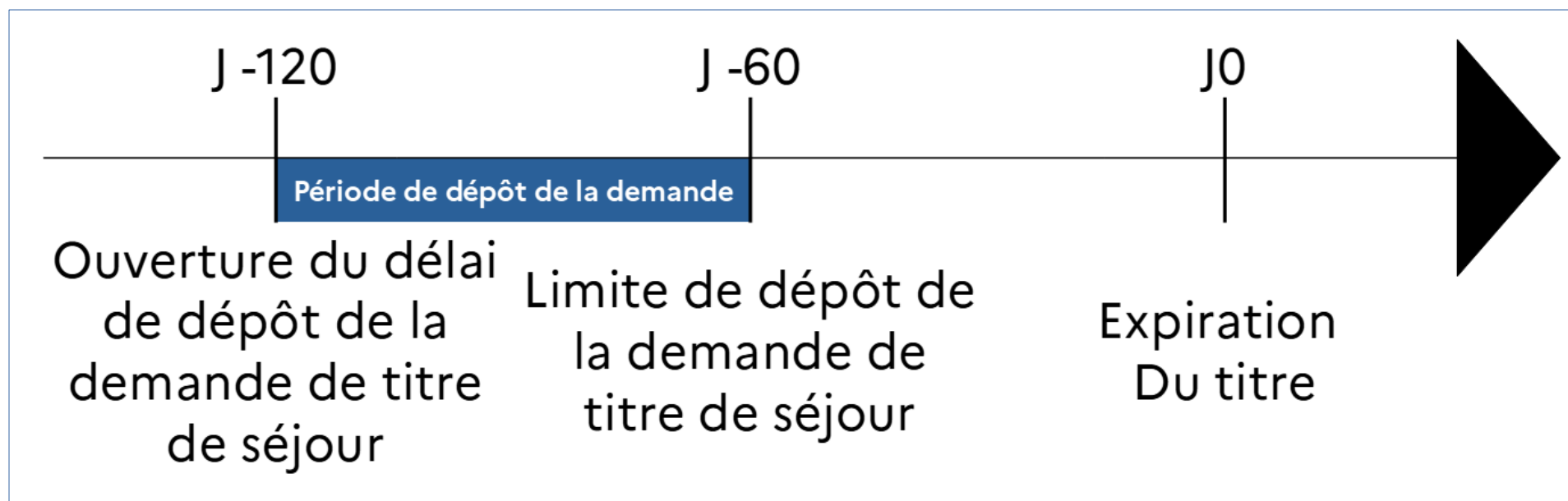
**Informations utiles pour faire sa  
demande de titre de séjour  
« étudiant » dans l'ANEF**

*Juin 2023*



## Respecter les délais de dépôt

La demande de titre de séjour doit être déposée entre le 120ème jour et le 60ème jour précédent l'expiration du titre de séjour détenu.





**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

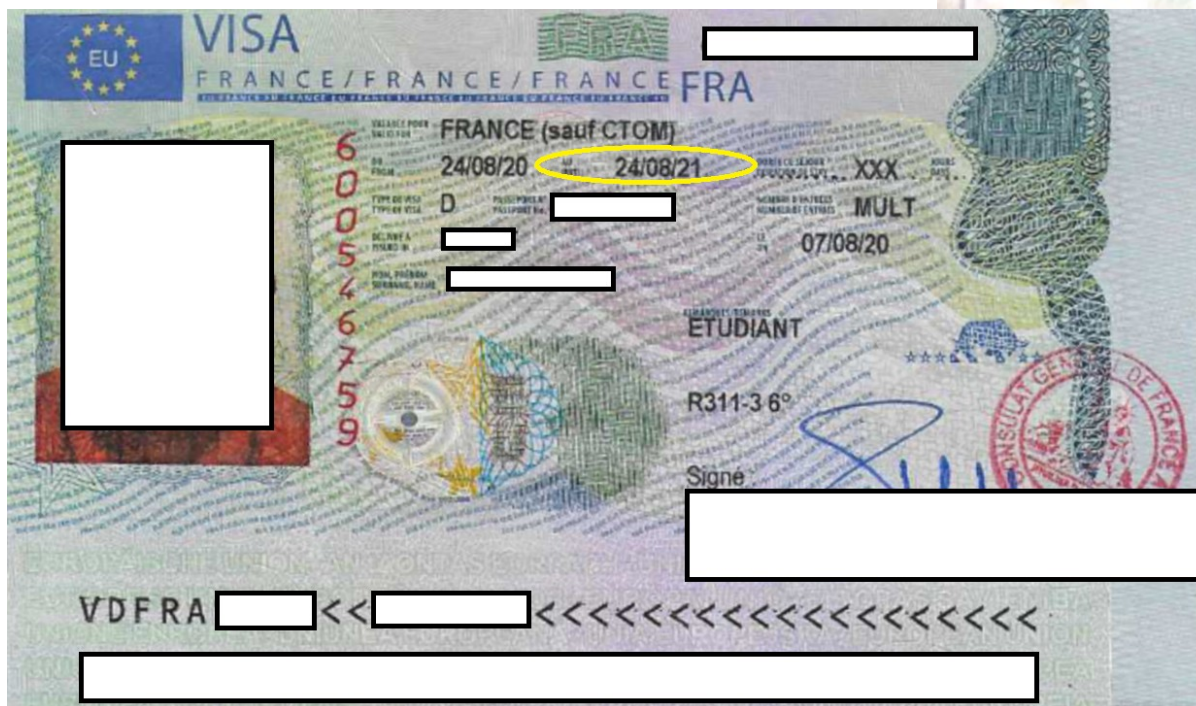
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Jun 2023

# Respecter les délais de dépôt

## Vous ne savez pas quand expire votre titre de séjour ?

C'est facile, la date d'expiration figure soit sur votre visa long séjour soit sur votre titre de séjour

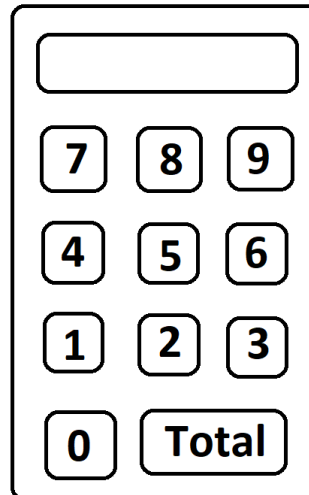




# Respecter les délais de dépôt

**Des difficultés pour déterminer la période de dépôt de la demande ?**

Cliquez sur la calculatrice pour télécharger le formulaire de calcul automatisé :





# **Respecter les délais de dépôt**

## **Vous venez d'avoir 18 ans ?**

En France, tout étranger majeur doit avoir un titre de séjour. Si vous venez d'avoir 18 ans, vous devez demander un titre de séjour dans les deux mois qui suivent votre majorité.

## **Que se passe-t-il si la demande est tardive ?**

Si vous déposez votre demande après le 60ème jour précédent l'expiration de votre titre vous devrez payer 180 € de pénalités de retard lors du retrait de votre titre de séjour.

Si la demande est déposée plus de 6 mois après l'expiration de votre titre, vous devez passer par la procédure de régularisation, qui n'est pas de droit.



# Respecter les délais de dépôt

## **Votre dossier n'est pas complet durant la période de dépôt**

Vous ne devez pas attendre que votre dossier soit complet sinon vous aurez des pénalités de retard.

Vous devez déposer un dossier incomplet en expliquant dans la rubrique « Observations » les raisons des pièces manquantes. Nous vous les demanderons ultérieurement.

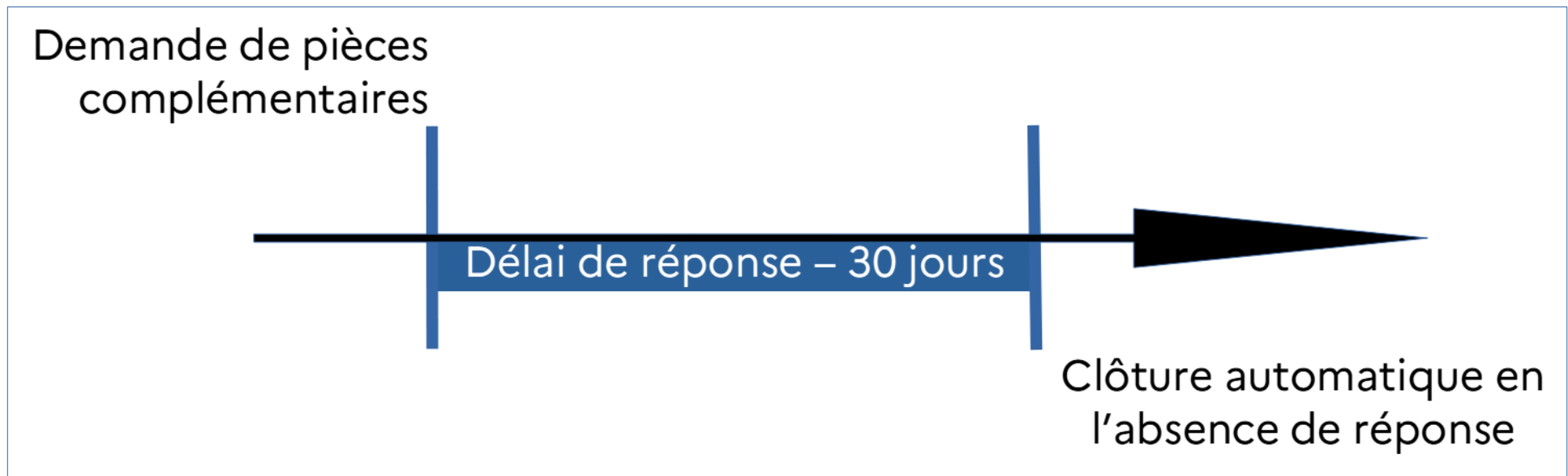
## **Vous avez rencontré une difficulté pour déposer votre demande ?**

Dès que vous rencontrez une difficulté pour déposer votre demande dans l'ANEF, nous vous conseillons de conserver des captures d'écran et de le signaler lorsque vous réussirez à faire le dépôt. Si vous apportez la preuve que vous avez engagé les démarches de renouvellement dans les délais, les pénalités de retard ne vous seront pas demandées.



# Répondre rapidement aux demandes de pièces complémentaires

Si on vous demande des pièces complémentaires, vous avez 30 jours pour nous répondre. Si vous ne répondez pas dans ce délai, votre demande sera automatiquement clôturée.



Il n'est pas possible de rouvrir une demande clôturée. Vous devrez alors faire une nouvelle demande.





# Attestation de prolongation d'instruction

Si vous n'avez pas reçu de décision à l'expiration de votre titre, une attestation de prolongation d'instruction (API) vous est délivrée via le téléservice ANEF. L'ADP est générée par la préfecture sans que vous n'en fassiez la demande.

**Important :** Si vous n'avez pas déposer votre demande dans les délais, la délivrance de l'API n'est pas de droit.

Il est inutile de prendre rendez-vous en préfecture pour solliciter une API. Aucune démarche ne pourra être accomplie au guichet.

 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION  
D'UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR**

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° d'étranger) : [XXXXXXXXXX]  
N° de la demande : [XXXXXXXXXX]  
Validité : du [XX/XX/XXXX] au [XX/XX/XXXX]

---

Nom de naissance : [XXXX]  
Nom d'usage : [XXXX]  
Prénom : [XXXX]  
Né(e) le : [XX/XX/XXXX]  
A : [XXXX]  
Nationalité : [XXXX]  
Adresse : [XXXXXXXXXXXX]



---

La demande de titre de séjour que vous avez déposé le [XX/XX/XXXX] est toujours en cours d'instruction.  
Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le [XX/XX/XXXX] et le [XX/XX/XXXX].

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du titre précédemment détenu même s'il est arrivé à expiration.

Ce document justifie le maintien de l'ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu. Si ce titre permettait d'exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. Elle ne permet pas l'ouverture de droits nouveaux.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

  
ZD-DOC





# Récupérer son titre en préfecture

Si nous répondons favorablement à votre demande de titre de séjour, vous recevez une attestation de décision favorable (ADF). Cette attestation vous permet de faire valoir vos droits dans l'attente de la fabrication de votre titre.

Une fois votre titre prêt, vous devrez prendre rendez-vous via le site internet de la préfecture sur les plages de rendez-vous « Je souhaite récupérer mon titre de séjour ». Des créneaux sont ouverts quotidiennement.

**Important :** Vous ne devez prendre rendez-vous pour récupérer votre titre de séjour qu'après réception d'un SMS ou information dans votre espace personnel ANEF.

Si vous n'avez aucune information 6 semaines après la réception de l'ADF, vous pouvez prendre rendez-vous.

Pour écarter toute difficulté de communication, il faut éviter de changer de numéro de téléphone ou d'adresse électronique durant la période d'instruction de votre demande de titre de séjour.